1 janv 65

MANDEMENT

DE

Monseigneur L'Eveque de Montreal

PUBLIANT

L'ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

DU 8 DECEMBRE 1864

ET LE

RESUME RENFERMANT LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL

PUBLIANT

L'ENCYCLIQUE DE N.S.P. LE PAPE PIE IX.

DU 8 DECEMBRE 1864,

ET LE

Résumé renfermant les Principales Erreurs de notre Temps.

IGNACE BOURGET,

Par la Grâce de Dieu et du Siége Apostolique, Evêque de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

A peine étions-Nous arrivé dans la Ville Sainte, que Nous avons appris, N. T. C. F., que le Souverain Pontife venait d'élever la voix du haut de la Chaire Apostolique, pour signaler au monde entier les funestes erreurs qui, dans ces temps mauvais, se répandent partout. Car, considérant, dans sa sollicitude universelle, que ces damnables erreurs se glissent, comme des serpents venimeux, parmi les enfants de la Ste. Eglise, pour empoisonner leur esprit et corrompre leur cœur, il n'a pas craint de s'exposer à d'imminents dangers, en condamnant ces monstrueuses erreurs, et en remplissant ainsi les devoirs d'un vigilant Pasteur.

Et en effet, placé au sommet des Collines éternelles, et plongeant de là ses regards inquiets sur les nations qui s'agitent, au milieu d'un monde infecté du poison des mauvaises doctrines, il jette le cri d'alarme, afin que chacun averti à temps du danger que court sa foi, se mette en sûreté, en s'attachant plus que jamais à l'enseignement infaillible qu'il est chargé de donner, au nom et avec l'autorité suprême de Celui dont il est le Vicaire.

Notre premier devoir, comme bien vous pensez, N. T. C. F., a été de recevoir ces Lettres Apostoliques avec une profonde vénération, de les lire et relire avec une sérieuse

attention, d'en approfondir la doctrine dans la retraite, la prière et un religieux silence. Car Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'elles contiennent cette divine parole qui sauve ceux qui l'écoutent avec foi, et qui tue ceux qui lui résistent. Aussi, quand Dieu, du haut du ciel, envoie sa parole sur la terre, déclare-t-il *qu'elle ne reviendra pas à lui vide*, c'est-à-dire sans produire des fruits de vie ou de mort. *Non revertetur ad me vacuum.* (Isaïe, c. 55, v. 11.) Cette considération donc que les Lettres que vient de nous adresser à tous notre Père commun, pour nous aider à conserver le précieux héritage de la foi que nous ont légué nos pères, pourront rencontrer dans notre religieux pays des cœurs indociles et rebelles, Nous préoccupe fortement, et Nous empêche de Nous livrer à toute la joie des grandes solennités auxquelles Nous avons le bonheur de participer. Car Nous le sentons vivement, jusqu'au fond de Notre âme, ils ne manqueraient pas, ceux qui résisteraient ainsi à la voix du premier des Pasteurs, de s'enfoncer dans des brouillards encore plus épais, et de tomber dans un endurcissement encore plus grand, dont le déplorable effet serait de les faire entrer dans cette funeste léthargie qui est l'annonce d'une fin prochaine.

Pour éviter un si grand malheur, nous allons tous ensemble, N. T. C. F., considérer, avec des intentions pures et droites, et avec un véritable désir d'en profiter, ces LETTRES APOSTOLIQUES, qui nous viennent si à propos, pour nous prémunir contre l'invasion de tous les mauvais principes du temps. A cette fin, nous allons les parcourir aussi rapidement que possible, tout en leur donnant l'attention religieuse qu'elles méritent. Car c'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous parle par la bouche de son Vicaire, pour nous répéter ce qu'il nous dit dans son Evangile : *Prenez garde que personne ne vous séduise ; parce qu'il en viendra plusieurs sous mon nom.... et ils en séduiront plusieurs.* Gardez-vous *de vous laisser ébranler* dans les bons principes qui vous seront enseignés.... *car il s'élèvera beaucoup de faux prophètes* dans les différentes parties du monde, *et ils en séduiront plusieurs. Et parce que l'iniquité* des hommes *sera venue à son comble, la charité de plusieurs*, emportés par le mauvais exemple, *se refroidira.* Ces hommes impies et ennemis de toute religion feront des choses si éclatantes, qu'ils feront tomber, s'il est possible, les élus eux-mêmes. Ces *jours* seront si dangereux que si, *à cause des élus, ils n'étaient pas abrégés, nul homme ne saurait être sauvé.*

Voici donc maintenant, N. T. C. F., comment, dans son zèle ardent pour le maintien du dépôt sacré des célestes vérités, le Pasteur des Pasteurs parle à son immense troupeau, aux brebis comme aux agneaux confiés à ses soins.

Après la Salutation paternelle et la Bénédiction Apostolique qu'il donne à tous avec une effusion de cœur qui a quelque chose de divin, il montre comment tous les Pontifes Romains, depuis le Bienheureux Pierre, ont exercé leur vigilance pastorale, en nourrissant avec soin, des paroles de la foi et de la doctrine du salut, tout le troupeau du Seigneur et en le détournant des pâturages empoisonnés. Car pour protéger et défendre notre auguste Religion, et assurer de plus en plus le salut des âmes, ils n'ont rien eu de plus à cœur, dans leurs très sages Constitutions, que de condamner les erreurs qui, tout en mettant en danger la doctrine de l'Eglise, la pureté de la morale et le salut éternel des hommes, ont fréquemment excité dans le monde de furieuses tempêtes et ont causé des maux affreux à la société civile, aussi bien qu'à la République Chrétienne. Aussi, ont-ils constamment résisté, avec une vigueur toute Apostolique, aux criminelles entreprises des méchants qui, semblables aux flots de la mer en furie, jetant l'écume de leurs hontes, et promettant la liberté, bien qu'esclaves de la corruption, se sont efforcés, par de fausses maximes et par de pernicieux écrits, d'arracher les fondements de la Religion Catholique et de la société civile, et de faire disparaître du monde toute justice et toute vertu, en corrompant les esprits de ceux qui ne sont pas sur leurs gardes, et surtout en cherchant à s'emparer de la jeunesse pour la séduire et la perdre, par les erreurs de l'esprit et la corruption du cœur, et l'arracher ainsi au sein de l'Eglise Catholique.

Le Saint-Père rappelle ensuite à notre souvenir tout ce qu'il a fait lui-même depuis que la Divine Providence l'a placé sur la Chaire de St. Pierre, pour suivre les illustres exemples de ses Prédécesseurs, et comment, en voyant avec une souveraine douleur, l'horrible tempête soulevée par les opinions perverses de ces tristes temps, il avait élevé souvent la voix pour condamner toutes ces erreurs, exciter la vigilance des Pasteurs, et avertir les enfants chéris de l'Eglise d'avoir en horreur et d'éviter soigneusement la contagion d'une peste si horrible. Il nous répète comment, dans ses diverses Lettres et Allocutions, il a condamné tant de monstrueuses erreurs, aussi nuisibles aux sociétés humaines qu'à l'Eglise Catholique, et aussi opposées aux lumiè-

res de la saine raison qu'aux vérités de la Foi et aux droits sacrés de la Religion.

Ce vigilant Pasteur nous fait ensuite observer que quoiqu'en toute occasion il ait réprouvé toutes ces damnables opinions, il croit cependant devoir condamner toutes les nouvelles erreurs qui en sont sorties comme de leurs sources ; et pour cela, il les signale à la sollicitude de tous les Evêques du monde. Ces opinions fausses et perverses, dit-il, doivent être d'autant plus détestées que leur but principal est d'empêcher et d'écarter cette force salutaire dont l'Eglise Catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son Divin Fondateur, doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs Souverains, et de détruire l'union et la concorde mutuelle du Sacerdoce et de l'Empire, toujours si salutaire à l'Eglise et à l'Etat.

Car, ajoute-t-il, il s'en trouvent, et le nombre n'en est pas petit, qui, appliquant à l'ordre civil le principe impie et absurde du *Naturalisme*, ôsent enseigner que " la perfection des gouvernements et le progrès civil demandent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée,sans plus tenir compte de la Religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie Religion et les fausses."

Ils n'hésitent pas non plus à assurer, contre la doctrine des Divines Ecritures, de l'Eglise et des Saints Pères, que " la meilleure condition d'une société est celle où l'on ne reconnaît pas au Pouvoir l'obligation de réprimer, par la sanction des peines, les violateurs de la Religion Catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. "

Avec cette fausse idée du régime social, ils ne craignent pas de favoriser cette opinion erronée,souverainement fatale à l'Eglise, et au salut des âmes, que Grégoire XVI qualifia de *Délire*, savoir que " la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, lequel doit être proclamé dans toute société bien constituée, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions,quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter. "

Mais pendant qu'ils affirment cela d'une manière si téméraire,ils ne pensent pas,et ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition* et que "s'il est toujours permis

aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui ôseront résister à la vérité, et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétienne doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même. "

Et parce que là où la Religion est bannie de la société civile et la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la connaissance de la justice, qui est inséparable de celle du droit humain, s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit, on voit clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison ôsent publier que " la volonté du peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique, ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et que dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela seul qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit."

Il est visible qu'une société qui a ainsi renoncé à tout principe de justice, n'a plus aucun frein, pour la retenir dans les bornes du devoir, et ne peut plus que se laisser dominer par le désir des richesses et des voluptés. Voilà pourquoi les hommes impies qui composent de telles sociétés poursuivent d'une haine cruelle les Ordres Religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la Religion, à la Société et aux Lettres, et déblatèrent contre eux, en déclarant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, se faisant ainsi les approbateurs des mensonges des hérétiques.

En effet, comme l'enseignait très-sagement Pie VI, de glorieuse mémoire : " L'abolition des Ordres Religieux blesse l'état dans lequel on fait profession publique de suivre les conseils Evangéliques ; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Eglise comme conforme à la doctrine des Apôtres ; elle blesse les illustres Fondateurs d'Ordres eux-mêmes, que nous honorons sur les autels, et qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu. "

Et même dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Eglise la faculté " de faire publiquement l'aumône pour et au nom de la charité chrétienne, " et abolir la loi qui, " à certains jours défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin, " tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie politique.

Non contents de faire disparaître la Religion de la société, ces hommes impies veulent aussi la bannir des fa-

milles privées. Car enseignant et professant la très-funeste erreur du *Communisme* et du *Socialisme*, ils affirment que " la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil, et en conséquence que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. "

Ces hommes trompeurs, en employant ces moyens impies, ont intention de priver la jeunesse de tout enseignement religieux, pour que les esprits des jeunes gens, qui sont naturellement tendres, soient imbus de ces funestes erreurs. Car il est bien connu que ceux qui veulent renverser les Gouvernements aussi bien que la Religion, n'ont rien tant à cœur que de corrompre la jeunesse, en qui ils mettent toute leur espérance. C'est à cette fin qu'ils font tant d'efforts pour opprimer le Clergé qui pourtant a rendu de si grands services à l'Etat aussi bien qu'à l'Eglise et à la science, et qu'ils déclarent que " le Clergé étant ennemi des lumières, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. "

D'autres, renouvelant les erreurs des novateurs, tant de fois condamnées, ont l'impudence de soumettre à l'autorité civile, l'autorité suprême de l'Eglise et du Siége Apostolique, qui lui a été donnée par le Christ, Notre Seigneur, et de nier tous les droits de cette même Eglise et de ce même Siége à l'égard de l'ordre extérieur. Car ils n'ont pas honte d'affirmer que " les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil ; que les Actes et Décrets des Pontifes Romains relatifs à la Religion et à l'Eglise ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil ; que les Constitutions Apostoliques, portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathêmes leurs adeptes et leurs fauteurs n'ont aucune force dans les pays où le Gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations ; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Eglise, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains ; que l'Eglise ne doit rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels ; que l'Eglise n'a pas le droit de réprimer, par des peines temporelles, les violateurs de ses

lois ; qu'il est conforme aux principes de la Théologie et du droit public de conférer et de maintenir au Gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Eglise, par les Congrégations Religieuses et par les autres lieux pies."

Ils ne rougissent pas non plus de professer ouvertement et publiquement les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que la " Puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile, et que cette distinction et cette indépendance ne peuvent exister sans que l'Eglise envahisse et usurpe les droits de la puissance civile."

De même on ne peut passer sous silence l'audace de ceux qui, ne soutenant pas la saine doctrine, prétendent que " quant aux jugements du Siége Apostolique et à ses Décrets, ayant pour objet évident le bien général de l'Eglise, ses droits et la discipline, dès qu'il ne touche pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre, sans péché, et sans cesser de professer la Religion Catholique."

Or, il n'est personne qui ne voie clairement que cela est tout-à-fait opposé au Dogme Catholique de la pleine autorité donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain, de paître, de régir, de gouverner toute l'Eglise.

Après avoir signalé, en des termes si pleins d'une vigueur toute Apostolique, les principales erreurs de ces temps mauvais, le Pontife Suprême prononce la sentence suivante, qui les flétrit toutes dans leur ensemble, et nous fait connaître clairement ce que nous devons en penser.

" Au milieu de cette perversité d'opinions dépravées, nous dit-il, pénétré du devoir de notre charge Apostolique, et plein de sollicitude pour Notre Sainte Religon, pour la saine doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'En-Haut, et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau Notre voix. En conséquence, toutes et chacune des mauvaises opinions et doctrines signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons, par notre autorité Apostolique, les proscrivons, les condamnons et nous voulons et ordonnons que tous les enfants de l'Eglise Catholique les tiennent pour réprouvées, proscrites et condamnées."

Or, N. T. C. F., c'est pour que vous les considériez, *ces opinions dépravées*, comme vraiment *réprouvées*, *proscrites et condamnées*, que Nous publions, par le présent Mande-

ment, les Lettres Apostoliques ci-dessus mentionnées, du huitième jour de Décembre dernier, ainsi que le *Résumé renfermant les principales erreurs de notre temps*, qui Nous a été adressé avec les dites Lettres, pour que vous vous préserviez avec le plus grand soin de ces funestes erreurs qui circulent plus que jamais dans le monde, et qui pour cela viennent d'être de nouveau frappées des anathêmes de l'Eglise.

Ainsi, N. T. C. F., prosternons-nous tous humblement aux pieds sacrés du Vicaire de Jésus-Christ, pour recevoir avec une profonde vénération le jugement doctrinal qu'il vient de prononcer avec l'autorité infaillible dont il est revêtu. Croyons sans hésiter :

Qu'il doit y avoir un parfait accord entre l'Eglise et l'Etat;

Que le meilleur Gouvernement est celui où la Religion aura sa divine influence, pour que ceux qui gouvernent soient bons et justes, et que ceux qui sont gouvernés leur soient soumis comme à Dieu dont ils sont les représentants ;

Que le devoir de tout bon Gouvernement est de faire honorer la véritable Religion, qui est la plus excellente de toutes les Institutions, puisque Dieu lui-même en est l'auteur, et qu'il l'a fondée pour faire le bonheur de tous les peuples ;

Que la liberté d'enseigner le mensonge aussi bien que la vérité est un renversement de la raison, et qu'il vaudrait autant dire que c'est une même chose de distribuer dans tout un Pays du poison ou une bonne liqueur ;

Que l'opinion publique, qu'il est si facile d'égarer, ne peut pas prendre la place des principes du droit naturel et divin, qui sont essentiellement infaillibles et immuables ;

Que ce que l'on appelle aujourd'hui *faits accomplis* ne peuvent pas être acceptés par les sociétés pour la raison seule qu'ils sont *accomplis*, parce que très souvent ces faits ne s'accomplissent que par des voies souverainement injustes et criminelles ;

Que les Ordres Religieux qui, de tout temps, ont rendu de si éminents services à la Société aussi bien qu'à la Religion, ont, pour exister, sous toute espèce de Gouvernements, les raisons les plus légitimes ;

Que l'on ne peut supprimer ces Ordres Religieux, sans faire injure à l'état saint dont on y fait profession, en observant les conseils de l'Evangile ; sans condamner ce genre de vie parfaite qui est recommandée par la Ste. Eglise comme conforme à la doctrine Apostolique ; et sans outrager les Saints Fondateurs de ces Ordres Religieux, qui sont

honorés sur les Autels, et qui n'ont institué ces Sociétés que par l'esprit de Dieu ;

Que c'est une chose digne de tout éloge, pour les particuliers comme pour l'Eglise, de faire des œuvres de charité ;

Que les fêtes qui se célèbrent, dans l'Eglise, sont des jours saints, et qu'il n'est pas contraire aux principes d'une véritable économie de s'abstenir de toute œuvre servile en ces jours-là ;

Que les parents tiennent, non de l'Etat, mais de Dieu, les droits qu'ils ont sur leurs enfants ; et que c'est à eux à leur donner l'éducation qui leur convient ;

Que le Clergé, qui est le plus tendre ami de la jeunesse, et qui n'a jamais été opposé au progrès bien compris des véritables sciences et de la bonne civilisation, ne doit pas être privé de son droit d'enseigner les jeunes gens ;

Que l'Eglise étant de droit divin, dans son ressort, indépendante de tout Gouvernement, il n'est pas nécessaire que ses lois reçoivent la sanction du pouvoir civil pour obliger en conscience ;

Que cette indépendance de l'Eglise ne nuit en rien aux vrais droits de la puissance civile;

Que les sociétés secrètes sont justement condamnées et frappées des anathêmes de l'Eglise, même dans tous les lieux où elles sont tolérées par les Gouvernements ;

Que ceux qui s'emparent des biens de l'Eglise tombent dans l'excommunication, ainsi que ceux qui usurpent ses droits ;

Que ces peines spirituelles sont justement infligées pour des intérêts religieux, et non pour des intérêts purement humains ;

Que l'Eglise a reçu de son divin Fondateur le droit de punir les violateurs de ses lois, qui obligent en conscience, même dans l'ordre qui concerne les choses temporelles ;

Qu'aucun Gouvernement n'a le droit de s'emparer des biens Ecclésiastiques, qui sont consacrés à Dieu ;

Qu'enfin l'on est obligé, en conscience, de se soumettre aux Décrets du St. Siége, dont l'objet est déclaré appartenir au bien général de l'Eglise.

Maintenant, N. T. C. F., si vous comparez ces divines vérités avec les funestes erreurs qui ont justement mérité d'être condamnées, ne vous paraît-il pas évident qu'elles peuvent seules faire notre bonheur et celui de notre belle Patrie? Ne plaignez-vous pas, de tout votre cœur, les peuples qui ont eu le malheur d'être séduits par des hommes sans conscience, qui n'ont inventé tant d'horribles mensonges,

que pour se frayer un chemin aux honneurs et aux richesses, qui étaient l'unique objet de leurs criminels desseins? Hélas! qu'ils sont dignes de notre compassion, ces peuples ainsi séduits et livrés à un vertige incroyable!

Pour éloigner de notre beau et heureux Pays de si épouvantables calamités, nous allons tous nous tenir fortement unis à la Chaire Apostolique, qui est la Chaire de toutes vérités, en écoutant St. Pierre, qui nous parle au nom de Jésus-Christ, par la bouche de son Successeur. Nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme pour travailler à nous mettre à l'abri de ces erreurs, dont la contagion serait plus à craindre pour nous que le Choléra, le Typhus et autres maladies pestilentielles, qui répandent la terreur et la mort, dans les pays que la Divine Providence les charge de désoler.

Vous donnerez donc l'attention la plus sérieuse à la poursuite de ces opinions perverses, vous Pasteurs et Prédicateurs zélés, à qui le Seigneur Jésus-Christ a confié le ministère de la parole, pour faire triompher la vérité. Vous y prendrez garde, pères et mères, car vous avez dû remarquer que c'est à conserver la foi et l'innocence de vos enfants que le Père commun exerce surtout sa vigilance universelle. Vous ne vous écarterez en aucun point des oracles qui viennent de sortir de la bouche de Celui qui est le Docteur des nations, vous à qui le Seigneur a départi le don de la parole et le talent de la composition, afin que dans vos discours et dans vos écrits, il ne vous échappe rien de contraire à l'enseignement qui nous est donné à tous par un Maître à qui Dieu, par un bienfait qui mérite notre plus vive reconnaissance, a promis son assistance, pour qu'il soit infaillible, en instruisant son Eglise. Vous vous attacherez de cœur et d'âme à ces célestes vérités, vous tous, pieux fidèles, dans l'intime conviction où vous êtes que la Religion seule peut fare votre bonheur ici-bas et sauver notre nationalité qui nous est si chère à tous et à de si justes titres. Enfin, du fond de vos aimables solitudes, vous porterez, âmes religieuses, vos regards sur le monde que vous avez si joyeusement quitté, et, considérant que ce monde est un champ de bataille dans lequel toutes les erreurs font assaut à toutes les vérités, vous lèverez, jour et nuit, des mains innocentes vers le ciel, et vous y enverrez sans cesse vos ferventes prières, pour obtenir que la vérité triomphe de l'erreur.

Nous allons donc, N. T. C. F., nous mettre tous à l'œuvre pour faire triompher, dans notre grande et belle Cité,

et dans toutes nos heureuses campagnes les vérités qu'attaquent toutes à la fois les erreurs que nous signale le Pasteur des Pasteurs.

Et pour cela, Nous allons, dans la pieuse exposition des Quarante-Heures, demander avec plus de ferveur que jamais que Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, soit loué, adoré et aimé dans tous les lieux, et jusqu'à la fin des siècles. Car il est à bien remarquer que tant d'horribles erreurs ne peuvent sortir que de la bouche de ces hommes impies qui en sont venus à cet état d'incrédulité que d'oser nier sa divinité, qui seule peut faire le salut du monde.

Nous allons prier en particulier et en public pour obtenir que tous les enfants de la Ste. Eglise, qui sont les brebis chéries du Bon Pasteur, s'abstiennent avec soin de se nourrir de ces herbes empoisonnées par l'erreur, que Notre Seigneur Jésus-Christ ne cultive pas, parce qu'elles ne croissent pas dans le champ qu'a planté son Divin Père. Oh ! nous allons demander avec ardeur de bien comprendre que c'est en servant Dieu fidèlement que tous pourront se procurer ici-bas le vrai et solide bonheur, en attendant celui de la vie éternelle.

Nous demanderons toutes ces grâces, dont nous avons un si pressant besoin, au milieu des calamités qui nous assiégent de toutes parts, et à la veille peut-être de malheurs plus grands encore, par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ qui nous a rachetés tous de son sang précieux et qui nous a donné son Sacré Cœur comme le gage de son amour et le remède à tous nos maux ; par la Très-Sainte et Immaculée Vierge Marie, la glorieuse Mère de Dieu, qui ayant, dans sa Conception pure et sans tache, écrasé la tête venimeuse du serpent, a reçu de son Divin Fils le pouvoir de détruire toutes les hérésies ; par les suffrages des Bienheureux Pierre et Paul et de tous les Saints de la Cour céleste, qui, dans l'heureux port de la vie éternelle où ils sont parvenus, n'ayant plus aucune inquiétude pour leur salut, sont pleins de sollicitude pour nous faire arriver au même bonheur.

Telles sont, N. T. C. F., les pressantes exhortations que nous adresse à tous le Père Commun, à la fin de ses Lettres Apostoliques. Car vivement pénétré des besoins pressants de la Ste. Eglise, qui pèsent sur sa grande âme, et ne voyant aucun moyen humain de la faire sortir avec éclat de cette lutte terrible dans laquelle elle se trouve engagée avec les portes de l'Enfer, c'est-à-dire avec toutes les erreurs